

Le Coquesillon



MOT DE LA MAIRE

Nous allons passer un bel été à Sainte-Luce!

L'été est à nos portes, un peu de pluie, de la belle chaleur, de la visite, les vacances, un petit verre de vin sur la terrasse ; on espère tous avoir un peu de temps pour se la couler douce! Je vous le souhaite à tous !!

Cet été, ça va bouger à Sainte-Luce! Nos spectacles dans l'Anse les vendredis soir, les châteaux de sable, le 30 juillet, les sculpturales, du 22 au 27 août, un beau camp de jour pour les jeunes ; le piano public pour de petits concerts improvisés, de bons restaurants, de belles terrasses, de belles boutiques, un bon marché public, de bonnes épiceries, de bons produits locaux, une belle plage... Enfin, tout ce qu'il faut pour être heureux et rendre joyeux nos visiteurs et leur donner l'envie de revenir.

Le conseil municipal et toute l'équipe municipale se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été plein de petits bonheurs... Nous remercions à l'avance, tous les bénévoles, travailleurs et travailleuses qui nous permettent de vivre de si belles expériences.

Solidairement votre mairesse,

Micheline Barriault.



DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL !

Depuis notre dernier Coquesillon, il y a eu trois réunions du conseil, soit deux séances extraordinaires le 30 mai et le 13 juin et une séance ordinaire le 6 juin. Toutes ont été filmées et diffusées sur notre page WEB et sur la page Facebook.

POINTS D'INFORMATIONS :

- Nous avons eu confirmation d'une subvention de 50 000 \$ du député Pascal Bérubé pour réfection de la rue Tibo et prolongement avec la rue Eudore-Allard;
- Les citoyens de la rue du Boisé renoncent majoritairement aux travaux d'égout dans leur rue, considérant le coût élevé des travaux s'élevant à 1 000 000 \$;
- Le poste à la direction générale a été affiché jusqu'au 17 juin;
- Les postes de préposés au stationnement sont affichés jusqu'au 21 juin;
- L'installation des bollards pour piste cyclable entre le secteur Luceville et Sainte-Luce s'est faite dans la semaine du 6 juin.

ADMINISTRATION

- Les dépenses de la municipalité sont présentées et toutes conformes aux prévisions budgétaires;
- Il y aura finalisation du projet d'échange de terrain entre la municipalité et le camping « La Luciole »;
- Une autorisation d'occupation temporaire du lot 3 689 368 est accordée à monsieur Jean-René Ross pour la saison d'été 2022;
- Il y aura ajout d'installation électrique dans le local du chalet de service;
- Nous avons reçu la subvention du ministère des Transports pour 4 radars intelligents qui seront installés cet été dans notre municipalité;

URBANISME

- Le règlement sur le projet des roulettes a été adopté, le tout sera soumis à la MRC;
- Il y a eu P.I.I.A. (plans d'intégration et implantation architectural) pour les propriétés suivantes :
 - 21 route du Fleuve Ouest : Remplacement de fenêtres
 - 91 route du Fleuve Est : Remplacement des ouvertures
 - 23 route du Fleuve Est : Ajout de structure sur une galerie
 - 7 rue du Couvent : Ajout toiture, entrée et fenêtres
 - Affichage au quai de Sainte-Luce pour Tourisme Bas-St-Laurent
 - 19 route du Fleuve Ouest : Ajout d'une enseigne

DÉVELOPPEMENT

- Le programme de vente aux enchères des maisons à être déplacées en raison de l'érosion côtière a permis de vendre 4 résidences sur 12;
- Une résolution a été faite afin de permettre une deuxième phase qui débiterait le 1er juin jusqu'au 21 juin. Celle-ci se vendrait 3 500 \$ (prix de base), premier arrivé, premier servi, avec lettre d'une institution financière confirmant que les acheteurs ont les ressources financières pour l'achat et le déplacement et, s'il reste des maisons, nous acceptons l'offre du déménageur « Entreprise Lavoie et Fils » d'acquérir les résidences non vendues au coût de 3 500 \$ chacune afin de les déplacer sur le territoire de la municipalité. L'ensemble des résidences se sont vendues dans la Phase 2;
- Il y a eu une légère modification aux règlements de la Corporation de Développement de Sainte-Luce afin d'ajouter à la mission que c'est dans une perspective de « développement durable », sera ajouté également : « la mise en valeur » de Sainte-Luce. Dans le conseil d'administration, le poste de secrétaire-trésorier est scindé pour faire deux postes distincts;
- Il y a un projet d'entente avec les propriétaires du Moulin Banal pour l'installation d'une pergola afin d'y établir un site d'interprétation;

- Un lot appartenant à la municipalité sur la rue Bellevue a été vendu à monsieur Dave Gagnon et madame Cynthia Morissette pour le prix de 20 874,10 \$;
- Le dernier lot sur la rue Caron a été vendu par la municipalité à monsieur Daniel D'Astous au montant de 34 393 \$;
- Entente avec la Commission scolaire pour l'utilisation de leur stationnement de l'école Sainte-Luce pour la période estivale;
- Les résultats des ventes aux enchères, tenues le 19 mai 2022, avec la notaire, Me Laurence Beaudry, qui a confirmé la vente des maisons suivantes :
 - 480, route 132 Est : 127 000 \$ Philippe Tremblay
 - 482, route 132 Est : 72 500 \$ Philippe Tremblay
 - 302, route 132 Est : 4 409 \$ Alexandre Lévesque
 - 88, route du Fleuve Est : 7 200 \$ Dave Gagnon
- Un mandat est donné à Isabelle St-Laurent, photographe, pour prise de photos de Sainte-Luce ainsi que pour les élus;
- Il y aura un prolongement du réseau d'aqueduc au coût de 75 000 \$ pour les résidences de la route 132 Est. Le coût du règlement d'emprunt sera assumé sur 20 ans par les propriétaires;
- Nous avons déposé une demande de subvention au Programme d'Infrastructures municipales pour les aînés pour réfection et prolongement du trottoir;
- Nous avons reçu la démission de madame Claudia Poirier, agente de développement et des communications, nous lui souhaitons la meilleure chance dans ses nouveaux défis;
- Un nouveau poste sera affiché soit : Agente de développement (communautaire, évènementiel et touristique);
- Tous les comités mis en place se sont rencontrés en juin pour discuter de leur rôle et mandats qui seront adoptés en septembre;

Si le cœur vous en dit et si vous avez à cœur l'avancement de Sainte-Luce, vous êtes les bienvenues !

TRAVAUX PUBLICS

- Demande de permis fait au ministère des Transports pour nos travaux d'entretien;
- Octroi du contrat pour marquage routier à Multi-Lignes de l'Est au montant de 13 169,84 \$;
- Octroi du contrat de service pour changer la glissière endommagée par un citoyen dans le rang 3 Ouest aux entreprises Rémi Charest inc. pour un montant de 5 800 \$;
- Un mandat est donné à la firme d'ingénierie SNC LAVALIN pour la Phase II du 3e Rang Est.

LOISIRS

- Autorisation du Tour cycliste Charles-Bruneau pour la 26 e édition qui se tiendra le 3 juillet 2022;
- Embauche du personnel pour le camp de jour et le service de garde. Huit (8) personnes ont été embauchées;
- Acceptation de la tenue d'un pont payant pour le club de soccer qui se tiendra le 24 juin 2022.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Une pétition des citoyens de la rue Saint-Elzéar concernant la vitesse dans la rue : deux (2) panneaux d'arrêt ont été placés à l'intersection de la rue Saint-Elzéar et Saint-Laurent;
- Un mandat est donné à la firme Englobe pour effectuer des tests d'analyse granulométriques au montant de 5 439 \$ concernant le matériel qui servira à la recharge de plage;

Veillez noter que la prochaine séance du conseil municipal se tiendra le 4 juillet prochain, que les séances sont filmées et accessibles par visionnement sur le site WEB et que vous pouvez nous acheminer vos questions par courriel, nous nous ferons un plaisir d'y répondre au prochain conseil.

PROTECTION DES BERGES - RECHARGE DE PLAGE

L'assemblée publique de consultation sur la recharge de plage s'est tenue le 9 juin avec des spécialistes du ministère de la Sécurité publique. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui s'y sont présentées. À la suite de cette consultation, 3 résolutions sont votées lors de la séance extraordinaire du 13 juin :

- La signature de l'entente avec le MSP pour un projet de recharge en deux phases, qui comprendra l'ensemble du secteur de l'Anse-aux-Coques (jusqu'à l'Auberge de l'Eider), et ce, pour assurer la protection des infrastructures municipales et les résidents du secteur;
- Le montant maximal de la municipalité pour ce projet est de 692 545 \$;
- Le règlement d'emprunt sera réparti à 70% par toute la population et 30% par les résidents du secteur. Cela représentera en moyenne, un montant de 57 030 \$ sur 20 ans pour les résidents de la municipalité et 185 515 \$ pour les résidents du secteur concerné;
- La récupération du territoire de la plage par la municipalité jusqu'au milieu du fleuve appartient actuellement à la MRC.

Nous vous invitons à visionner la présentation qui a été filmée et qui est disponible sur le site WEB de la municipalité.

STATIONNEMENT PAYANT

- Les horodateurs seront installés le 8 juillet 2022 à la suite d'un problème d'approvisionnement de pièces informatiques;
- À la suite à une demande des commerces de la route du Fleuve qui n'ont pas de stationnement sur leur terrain, il y aura une autorisation spéciale pour un maximum de 3 vignettes au coût de 100 \$ chacune, pour les employés de ces commerces qui ne sont pas citoyens de Sainte-Luce. Des stationnements seront également identifiés et réservés pour les employés de commerce dans les deux (2) sites gratuits (cours d'école et terrain en haut de la côte de l'Anse);
- Les vignettes seront disponibles pour les citoyens de Sainte-Luce au bureau municipal. Un nombre de vignettes sera donné en fonction des certificats d'immatriculation (exemples : auto - camionnette - moto);
- Un règlement a été voté autorisant les agents de stationnement à donner des contraventions, soit dans les secteurs où le stationnement n'est pas permis, soit pour le non-paiement des stationnements payants.

DE VOTRE COMITÉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Ne pas oublier que la vitesse maximale dans les rues de Sainte-Luce est de 40 km/h et dans les rangs de 70 km/h. Bon été en toute sécurité!

CAISSE DE NEIGETTE ET MITIS-OUEST | CENTRE DE SERVICES DE SAINTE-LUCE

Veillez prendre note des heures d'accessibilité du 25 juillet au 19 août inclusivement pour le centre de services de Sainte-Luce :

Lundi - Fermé

Mardi - 10 h à 15 h

Mercredi - Fermé

Jeudi - Fermé

Vendredi - 10 h à 15 h

Il s'agit d'une situation exceptionnelle et hors de notre contrôle. Merci de votre compréhension.

Nous demeurons accessibles tous les jours de 6 h à minuit au :

418 723-6798 / 1 877 420-4803

Vous pouvez profiter également de nos services 24/7 :

1 800 CAISSES

AccèsD

desjardins.com

Heures d'accessibilité pour la période estivale

En vigueur du
25 juillet au
19 août 2022
inclusivement



Pour le centre de services de Sainte-Luce	
Lundi	Fermé
Mardi	10 h à 15 h
Mercredi	Fermé
Jeudi	Fermé
Vendredi	10 h à 15 h

Desjardins
 Caisse de Neigette
 et Mitis-Ouest